



l'agglo

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS & STRATÉGIES

- 1** Le partenariat établi sur demande volontaire d'associations
 - 2** L'appui des associations via les contrats de ville et au titre de la cohésion sociale
 - 3** Le partenariat avec les associations environnementales et d'urbanisme
- 



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo



CONNECTEZ VOUS

www.cacl-guyane.fr





l'agglo **SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS & STRATÉGIES**

La CACL reconnaît le rôle important des associations dans la vie du territoire. Le dynamisme de la vie associative est une richesse de la vie locale. Il contribue au développement éducatif, culturel, social et sportif des habitants.

Plus d'un demi-million de subventions alloués.

Sous la présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) mène une politique de soutien des associations loi 1901, dans les limites de ses compétences. Elle repose sur une volonté forte des élus d'établir un partenariat gagnant-gagnant avec des associations à but non lucratif. Elle les accompagne dans leurs actions par le biais de subventions directes (aides financières) ou indirectes (soutien à la communication, prêts de matériels, dotations en récompenses pour les participants ou les bénévoles).

3 axes de partenariat en faveur des associations et de leurs publics :

- Le partenariat établi sur demande de subventions dites exceptionnelles ;
- L'appui des associations via les contrats de ville ;
- Le partenariat avec les associations environnementales et d'urbanisme.

FOCUS

LA CONVENTION NQT/CACL

Agir pour l'emploi.

Marie-Laure Phinéra-Horth, Présidente de la CACL et Laetitia De Jaham, Déléguée régionale NQT DOM Projets (Nos Quartiers ont du Talent) ont signé une convention de partenariat le 3 décembre 2018.

La CACL met en œuvre sa stratégie en matière de cohésion sociale en faveur de l'insertion et de l'emploi des jeunes.

NQT est une association reconnue pour son engagement pour l'égalité des chances. Elle est soutenue par les plus hautes instances de l'État et des mécènes parmi les plus grands groupes. L'association agit depuis 2006 en faveur de l'égalité des chances

en accompagnant vers l'emploi les jeunes diplômés Bac+3 et plus ; âgés de moins de 30 ans, issus des zones prioritaires ou de milieux sociaux modestes. Depuis 2018, NQT accompagne aussi des jeunes diplômés à la recherche d'une entreprise pour signer un contrat en alternance.

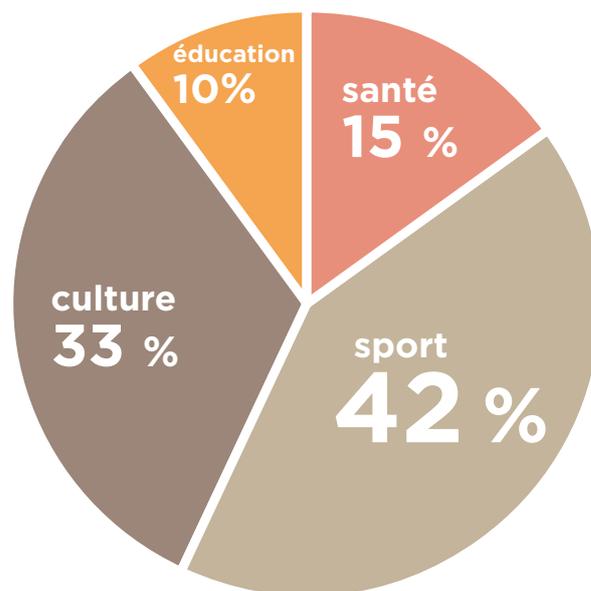
Les partenaires CACL et NQT s'engagent mutuellement à co-organiser un événement annuel et à prendre des initiatives innovantes destinées à mobiliser et favoriser la rencontre entre les acteurs économiques locaux, les jeunes diplômés inscrits ou répondant aux critères de l'association.

POUR L'ÉGALITÉ VERS L'EMPLOI

1 Le partenariat établi sur demande volontaire d'associations

Une délibération de Juin 2014 délègue à la présidente de la CACL, l'autorisation d'octroyer des subventions, à titre exceptionnel, pour un montant maximum de 5000 € par an et par association. Par souci de transparence, un règlement approuvé par le conseil communautaire, en janvier 2018, fixe les modalités d'attribution des aides aux associations ¹.

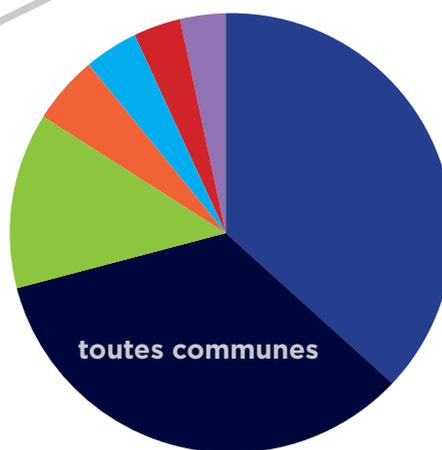
Sur proposition de la présidente, toute association dite de loi 1901 sans but lucratif, sous réserve des crédits disponibles, est éligible dès lors qu'elle a son siège sur le territoire de la CACL, que leurs projets concourent à la cohésion sociale, au respect et à la valorisation de l'environnement, à la gestion des espaces ou encore au développement économique.



Répartition des aides allouées par thème

«Toute association dite de loi 1901, sous réserve des crédits disponibles, est éligible...»

En 2018, l'enveloppe budgétaire est de 100 000 €



- Toutes communes
- Cayenne
- Matroury
- Roura
- Rémire-Montjoly
- Macouria
- Montsinéry-Tonnegrande

Répartition des aides par communes



¹ <http://www.cacl-guyane.fr/wp-content/uploads/2018/03/annexe-D%C3%A9lib%C3%A9ration-attribution-subventions.pdf>

2

L'appui des associations via les contrats de ville et au titre de la cohésion sociale

La CACL est signataire des quatre contrats de ville de Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury et Macouria en juillet 2015. L'Agglo a également adopté dans le même temps une stratégie de cohésion urbaine et sociale, ayant vocation à couvrir l'ensemble du territoire intercommunal. Elle cofinance donc les mesures de la politique de la ville choisies par les communes ainsi que des dispositifs de droit commun, déployés sur tout une partie des communes.



Elle oriente son soutien principalement vers les actions en faveur de l'insertion (elles représentent plus de 50% des montants accordés), du développement économique (30% des subventions allouées) et de la médiation sociale en milieu scolaire (y compris les transports scolaires) ou dans les quartiers de la géographie prioritaire.

La décision d'octroi d'une subvention relève obligatoirement du bureau ou du conseil communautaire, sur proposition de la commission cohésion sociale qui est présidée par Farah Khan, conseillère communautaire.



Association	Montant attribué en 2018
Mission Locale	100 000 €
CRPV	20 000 €
APEIG	100 000 €
E2C	20 000 €
AKATIJ	20 000 €
DAAC	12 000 €
ADIE	59 000 €
ICEG	61 500 €
Régie de territoire de Macouria	20 000 €
Les 1ère de Guyane	25 500 €
SAMU Social	10 000 €
TOTAL	448 500

Tableau de répartition des subventions attribuées par la CACL en 2018.

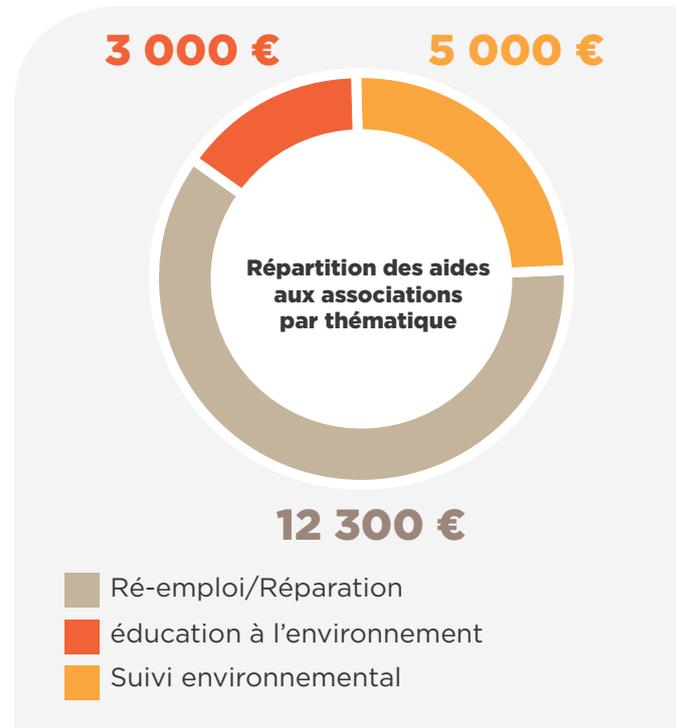
Pour l'année 2018, l'enveloppe budgétaire est de 500 000 €.

3 Le partenariat avec les associations environnementales et d'urbanisme

La CACL exerce, depuis 1997, une compétence environnement qui recouvre principalement la collecte des déchets, la collecte et le tri des recyclables, le compostage des déchets vert et la fourrière animale.

Sur proposition de la commission environnement-déchets présidée par Roger Aron, la CACL apporte des subventions à des associations qui participent :

- à l'éducation autour des enjeux de l'écologie et de l'environnement comme la sensibilisation sur le tri sélectif, les bons gestes pour bien gérer ses déchets, la consommation durable et les comportements anti-gaspillage...
- à la réduction des déchets par le réemploi et la réparation des vêtements, matériel dont électroménager et d'autres objets de la vie courante,
- au suivi environnemental sur la qualité de l'air et des milieux naturels



Pour l'année 2018, l'enveloppe budgétaire est de 25 000 €.



+ 150 000 €

A cela s'ajoute une contribution volontaire de 150 000 € à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUDEG). Elle finance un programme partenarial d'activités.

Liste des établissements scolaires et des associations bénéficiaires 2018

- Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE)
- An nou Kombat Ansanm Tout Inégalité di Jodla (AKATIJ)
- Association Pour l'Emploi et l'Insertion en Guyane (APEIG)
- Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUDEG)
- Centre de Ressources pour la Politique de la Ville (CRPV)
- Développement Accompagnement Animation Coopération (DAAC)
- École de la 2^{ème} Chance (E2C)
- Initiative Centre Est Guyane (ICEG)
- Association Kassialata
- Association Ruban Noir
- Association Anti-Pode
- Association l'Ebène
- Association Zig Zag Prod
- Association Epelle-moi
- Association Gynécologie sans frontière
- Association TERRANGA 973
- Association BILEMBI
- Association des Jeunes de Balata Abriba
- Association 973 MULTISPORTS
- Association MEGAMAZONIE
- Association Mayouri Tcho Nèg
- Association ASA Equateur
- Association SUN ELITE
- Association LATE ROUJ
- AS TOUKA DANSES
- Association «Les Pépites d'or du 973»
- Association Culturelle et sportive SOCCER TIME
- Association Jeunesse et Vie
- Association Union Sportive de MATOURY
- Association EMEGA
- Association ZIG ZAG PROD'
- Association EPELLE MOI L'univers des mots
- Association Sportive et Culturelle
- Association Y' Power Full Guyane
- Association Le Ruban Noir
- Association Alliance Art Création
- Association MO
- Association PICANTE BEACH VOLLEY
- Association d'Aide aux Personnes en Situation d'Exclusion (AAPSE)
- Association de Soutien aux Familles des Malades & de Formations (ASFMF)
- Association Sportive et Culturelle des Vétérans le Sport Guyanais
- Association JAAMBAR TKD
- Association BILEMBI
- Association Tout le Monde Compte
- Association ASPTT ILE DE CAYENNE
- Association PROMO'GUYANE
- Association Peupl'en Harmonie
- Association Sportive Culturelle de la Cité Eau Lisette
- Association Cœur de Guyane
- Association LE GERME
- Association SPORTIVE AUTOMOBILE EQUATEUR
- Association KAZ TIMOUN
- Association SPORTIVE ET CULTURELLE LE CYGNE
- Association CAREST
- Association LOUVRI TO WEY
- Association LES ARCHERS DE CAYENNE
- Lycée Matoury - Transports Express
- Collège REEBERG NERON - JM Transports
- Collège Just Hyasine
- Collège la Canopée
- Collège Paul KAPEL
- École élémentaire de Rochambeau
- École Edmé COURAT



LES CHIFFRES CLÉS

1500

associations à
Cayenne

500

associations à
Rémire-Montjoly



4112

associations Loi 1901



400

associations à
Matoury

200

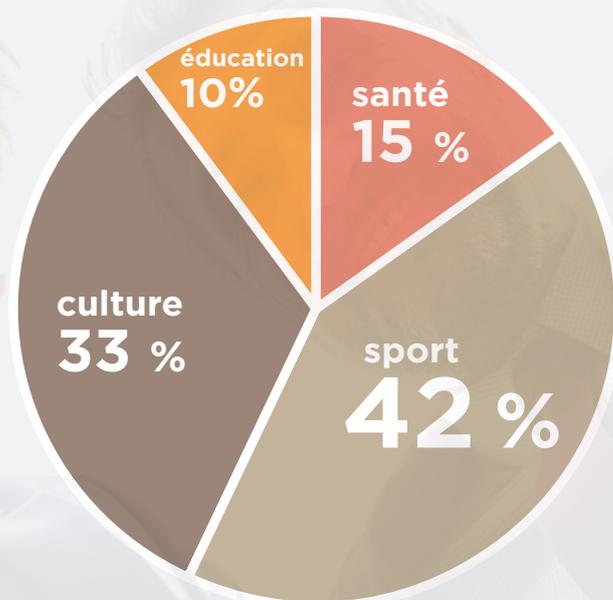
associations à
Macouria

100

associations à
Roura et
Montsinéry-Tonnegrande

750 000 €

de subventions alloués en 2018



Répartition des aides allouées par thème

Présidente de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral :
Marie-Laure PHINERA-HORTH

Commission Cohésion sociale

Président :
Marie-Laure PHINERA-HORTH

Vice-président :
Mylène MAZIA

Membres :
Guelrine LOUIS
Monique AZER
Rosaline CAMILLE SIDIBÉ
Marie-Reine GIRAULT
Claude MORTIN
Jean GANTY
Georgina CHIN-TEN-FUNG

Direction du Cabinet / Direction de l'Habitat, Aménagement et Mobilité

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

4, Esplanade de la Cité d'Affaire
CS 36029 - 97 357 MATOURY CEDEX
Standard : 05 94 28 28 28

Connectez-vous !

www.cacl-guyane.fr

